



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 juin 2001

**Restauration de la vallée du Lambon et de ses affluents (ARLA).
Cotisation de la Ville de Niort au titre de l'année 2001.**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 JUILLET 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 26 JUILLET 2001

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme
Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, M.
Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie
UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, M.
Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique
GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc
THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Rémy LANDAIS donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Louis EPPLIN

DELIBERATION D2012582001

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 2001

Mission Environnement

**Restauration de la vallée du Lambon et de ses affluents (ARLA).
Cotisation de la Ville de Niort au titre de l'année 2001.**

Mademoiselle Fabienne RAVENEAU, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de Niort dans le cadre du projet de valorisation de la vallée du Lambon adhère depuis 1997 à l'association pour la restauration de la vallée du Lambon et de ses affluents (ARLA).

Le programme de restauration pour l'année 2001 comprend en outre :

- 7525 mètres linéaires de berge
- 700 mètres linéaires de curage dans le bourg de Souché
- mise en valeur de l'écosystème aquatique (gués, abreuvoirs, frayères...)

Cette opération est cofinancé :

- 20% les collectivités locales riverains du Lambon
- 80 % Conseil Régional et Conseil Général

Afin de participer à cette opération, il est demandé à la Ville de Niort de verser sa cotisation annuelle de 76.379 F au titre de l'année 2001.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- à autoriser Monsieur le Maire à inscrire au budget 2001, les crédits nécessaires au versement d'un montant de 76.379 F TTC à l'association ARLA,
- autoriser à verser la cotisation pour l'année 2001.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Fabienne RAVENEAU

[Ordre du jour](#)